

**Baccalauréat en sciences infirmières - 7855**

**RESPONSABLE :**

Sylvie Isabelle  
819 762-0971 poste 2609

**SCOLARITÉ :**

90 crédits, Premier cycle

**GRADES :**

Bachelier ès sciences

**OBJECTIFS :**

Le programme s'adresse aux infirmières diplômées. Il vise à former des cliniciennes généralistes en regard de l'utilisation de pratiques professionnelles autonomes, créatives et innovatrices auprès de l'individu, de la famille, du groupe et de la communauté. La formation proposée conduit à développer une pratique visant à faciliter, auprès des clientèles concernées, la transition des expériences reliées à la santé et à aider celles-ci, au cours des différents stades du développement de leur vie, à maintenir ou à développer un degré optimal d'autonomie, de prise de décision et de renforcement de potentiel envers leur santé.

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base collégiale**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers, de la version 180.01 ou ultérieure, ou l'équivalent.

La personne candidate doit être autorisée à exercer la profession infirmière au Québec et en fournir la preuve dès la demande d'admission.

La personne candidate doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

**RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

L'étudiante détenant un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers se voit reconnaître 21 crédits en équivalence dans les domaines suivants : physiologie humaine, développement de l'enfant ou développement de l'adolescent et de l'adulte, relation d'aide, aspects psychosociologiques de la famille.

**MESURES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL, DE LIMITATION FONCTIONNELLE OU DE GROSSESSE**

Lorsqu'elle est inscrite à un cours de stage, la personne étudiante devra respecter les Mesures en cas d'arrêt de travail, de limitation fonctionnelle ou de grossesse lors de stage en sciences infirmières adoptées par le module des sciences de la santé. Notez que ce document est présentement en révision afin d'en assurer la conformité avec la Loi 14.

**CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉE**

À l'automne 2024, le DEC-BAC et le baccalauréat en sciences infirmières auront une capacité d'accueil limitée à Rouyn-Noranda, à Val-d'Or et à Mont-Laurier. Les demandes d'admission sont ouvertes jusqu'au 1er mars 2024.

**Critères de sélection des candidatures**

En raison de la capacité d'accueil limitée, les critères suivants seront utilisés pour la sélection des candidatures selon l'ordre de priorité présenté ci-dessous.

**Aux campus de Rouyn-Noranda et Val-d'Or :**

1. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, de la version 180.01 ou ultérieure, ou l'équivalent et être autorisé à exercer la profession infirmière (en fournir la preuve dès la demande d'admission).
2. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la version 180.01 ou ultérieure, ou l'équivalent et être autorisé à exercer la profession infirmière (en fournir la preuve dès la demande d'admission) et résider sur le territoire de la MRC d'Abitibi (88), de la MRC d'Abitibi-Ouest (87), de la MRC de Rouyn-Noranda (86), de la MRC de Témiscamingue (85), de la MRC de la Vallée-de-l'Or (89) ou de la MRC de la Jamésie (991).
3. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et cheminer dans un de nos programmes en sciences de la santé et avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3.
4. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et avoir une cote R égale ou supérieure à 25.

**Au centre de Mont-Laurier :**

1. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers du

Cégep de St-Jérôme, de la version 180.01 ou ultérieure, ou l'équivalent et être autorisé à exercer la profession infirmière (en fournir la preuve dès la demande d'admission).

2. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers, de la version 180.01 ou ultérieure, ou l'équivalent et être autorisé à exercer la profession infirmière (en fournir la preuve dès la demande d'admission) et résider sur le territoire de la MRC Antoine-Labelle (790), de la MRC des Laurentides (780), de la MRC de la Vallée de la Gatineau (830).

3. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et cheminer dans un de nos programmes en sciences de la santé et avoir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3.

4. Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers et avoir une cote R égale ou supérieure à 25.

Notez que le DEC-BAC et le baccalauréat en sciences infirmières ne sont pas offerts entièrement à distance. Les cours suivants nécessitent obligatoirement une présence en classe à votre centre ou campus d'admission : SCS2116, SOI2311, SOI2535, SOI2537, SOI2538 et SOI5015.

**PLAN DE FORMATION :**

**Liste des cours pouvant être reconnus en équivalence :**

SCS2301	Physiologie humaine I (3 cr.)
SCS2302	Physiologie humaine II (3 cr.)
SOC1012	Analyse et critique du système de santé et des services sociaux (3 cr.)
SOI2316	L'interaction infirmière-client (3 cr.)
PSE1025	Développement socioaffectif de l'enfant (3 cr.)
ou PSE1026	Développement socioaffectif de l'adolescent et de l'adulte (3 cr.)
TSO1106	Dimensions psychosociologiques de la famille (3 cr.)
TSO1203	Analyse des problèmes sociaux (3 cr.)

**Session 1**

SCS2110	Physiopathologie (3 cr.) *
SCS2116	Méthodes de recherche en santé (3 cr.)
SCS2217	Pharmacothérapie I (3 cr.) *
SCS2220	Introduction à la sécurisation culturelle des Premières Nations et des Inuit (1 cr.) *
SOI1301	Examen clinique en soins infirmiers I (3 cr.) *
SOI5101	Urgence I (3 cr.) *

**Session 2**

COM2710	La communication professionnelle en santé (3 cr.) *
SCS2218	Pharmacothérapie II (3 cr.) (SCS2217) *
SOI1302	Examen clinique en soins infirmiers II (3 cr.) (SOI1301) *
SOI2101	Cardiologie I (3 cr.) *
	6 crédits

L'étudiante choisit 6 crédits parmi les suivants :

SOI2534	Surveillance et interventions cliniques en soins critiques (1 cr.) (SCS2110 et SOI1301 et SOI5101) *
SOI2535	Stage d'intégration : intervention en soins critiques (5 cr.)
SOI2541	Stage d'intégration : exercice infirmier à l'international (6 cr.) (SOI1301 et SCS2110 et SCS2217)

**Session 3**

SCS1505	Deuil, soins palliatifs et de fin de vie (3 cr.) *
SOI1205	Fondements en sciences infirmières (3 cr.) *
ou SOI1206	Fondements en sciences infirmières (3 cr.)
SOI2311	Intervention éducative dans le milieu (3 cr.)
SOI5015	Intervention en soins infirmiers auprès de la famille (3 cr.) (COM2708 ou COM2710)
SOI1306	Soins de plaies (2 cr.) *

**Session 4**

SCL1416	Phénomène de la douleur (3 cr.) *
SCS2206	Introduction aux biostatistiques (3 cr.) *
SOI1323	Évaluation globale (3 cr.) (SOI1301 et SOI1302) *
SOI2328	Gestion en soins infirmiers (3 cr.) *
SOI2537	Démarche clinique et compétences infirmières en santé communautaire, en santé publique et en services de première ligne (2 cr.) (SOI2311 et SOI5015)
SOI2538	Stage d'intégration en santé communautaire, en santé publique et en services de première ligne (4 cr.)
	3 crédits optionnels

**Cours optionnels**

L'étudiante choisit 3 crédits parmi les cours suivants :

EDU2530	Atelier d'efficacité cognitive (3 cr.) *
SCL1402	Anatomie et physiologie en motricité (3 cr.) *
SCL1403	Neurophysiologie et neuropsychologie en réadaptation (3 cr.) *
SCL1405	Psychomotricité en réadaptation (3 cr.) *
SCL1407	Les capacités en déficiences physiques (3 cr.) *
SOI1305	Soins infirmiers en traumatologie (3 cr.) *
SOI2102	Cardiologie II (3 cr.) (SOI2101) *
SOI5103	Urgence II (3 cr.) (SOI5101) *
SST1000	Éléments d'hygiène du travail (3 cr.) *
SST1002	Sécurité industrielle (3 cr.) *
SST1007	Éléments de toxicologie industrielle (3 cr.) *
SST1010	Dimensions psychosociales en santé et sécurité au travail (3 cr.) *
SST1014	Approche préventive en santé et sécurité au travail (3 cr.) *
SST1162	Éléments d'ergonomie (3 cr.) *
SST1919	Législation en santé et sécurité au travail (3 cr.) *

\* : Disponible à distance

### Règlements pédagogiques :

La personne étudiante doit s'inscrire obligatoirement au cours SCS2116 à la première session d'admission.

Pour s'inscrire aux cours SOI2534 et SOI2535, la personne étudiante doit avoir réussi ou être en voie de compléter 42 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 21 crédits reconnus du DEC).

Le cours SOI2534 doit être réussi avant de débiter le cours SOI2535.

La personne étudiante ayant une expérience clinique significative de plus de 5 ans (ou 8 700 h) dans un ou plusieurs milieux de soins critiques (salle d'urgence, soins intensifs et salle de réveil) peut présenter une demande pour effectuer le stage SOI2536 (2 cr.) au lieu du stage SOI2535 (5 cr.). Elle doit avoir réussi ou être en voie de compléter 42 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 21 crédits reconnus du DEC). Il appartient à la personne étudiante de fournir la preuve du nombre d'heures d'exercices en soins critiques produite par son milieu d'emploi avant la date limite. La personne étudiante devra choisir l'un des cours suivants pour compléter son cheminement : SOI1305 Soins infirmiers en traumatologie (3 cr.); SOI2102 Cardiologie II (3 cr.); SOI5103 Urgence II (3 cr.).

Le cours SOI2534 doit être réussi avant de débiter le cours SOI2536.

Pour s'inscrire au cours SOI2541, la personne étudiante doit avoir réussi ou être en voie de compléter au moins 42 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 21 crédits reconnus du DEC).

Afin de confirmer l'inscription au cours SOI2541, la personne étudiante doit déposer un dossier de candidature qui sera étudié par un comité de sélection qui se réserve le droit d'approuver ou de refuser la candidature.

Pour s'inscrire au cours SOI2537 et SOI2538, la personne étudiante doit avoir réussi ou être en voie de compléter 60 crédits du baccalauréat en sciences infirmières (dont les 21 crédits reconnus du DEC).

Le cours SOI2537 doit être réussi avant de débiter le cours SOI2538.

Le cours SOI2535 ou SOI2536 ou SOI2541 doit être réussi avant de s'inscrire au cours SOI2538.

L'inscription à un seul cours de stage (SOI2535 ou SOI2536 ou SOI2541 ou SOI2538) par session est autorisée.

La personne étudiante doit posséder un permis d'exercer la profession et être inscrite au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) sans restriction tout au long de la session où elle est inscrite à ces cours du programme : SOI2535, SOI2536, SOI2538 et SOI2541.

Les cours SOI2535, SOI2536, SOI2538 et SOI2541 ne peuvent donner lieu à une reconnaissance d'acquis.

Une note minimale (ou une moyenne équivalente) de B- est requise pour obtenir une reconnaissance des acquis.

### NOTES :

Tel que spécifié dans les conditions d'admission du programme, les cours SOC1012, TSO1203, SCS2301, SCS2302, SOI2316, TSO1106, PSE1025 ou PSE1026 pourront faire l'objet de reconnaissance d'acquis chez les titulaires d'un DEC en soins infirmiers.

Lorsqu'elle est inscrite à un cours de stage, la personne étudiante devra respecter les Mesures en cas d'arrêt de travail, de limitation fonctionnelle ou de grossesse lors de stage en sciences infirmières adoptées par le module des sciences de la santé. Notez que ce document est présentement en révision afin d'en assurer la conformité avec la Loi 14.

### PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :